

Communiqué du 30 octobre 2020

13^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

Les 74.000 adhérents de l'ADMD se mobilisent pour interpeller la classe politique sur les dures conditions de la fin de vie en France

Le 2 novembre prochain, l'ADMD célébrera comme chaque année depuis maintenant 13 ans la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Cette année, la manifestation s'adaptera au confinement annoncé par le président de la République le 28 octobre dernier. Les 74.000 adhérents de l'ADMD se mobiliseront dans le cadre d'une campagne virale de pétition, d'information et de sensibilisation autour de la fin de vie en France, et pour rendre hommage à toutes celles et à tous ceux d'entre nous qui n'ont pas pu partir, sans souffrances, dans le respect de leur conscience et de leurs convictions.

Partout dans le monde et en Europe, le droit de mourir dans la dignité gagne du terrain. Alors que l'Espagne, le Portugal et depuis très peu la Nouvelle-Zélande sont en passe d'intégrer l'aide active à mourir dans leur législation, l'Etat de Victoria dans le Sud-Est de l'Australie a légalisé le suicide assisté depuis un peu plus d'un an déjà ; une loi qui a suscité un vif intérêt de la part des patients atteints de la Covid-19 se trouvant en phase terminale. Le Canada et certains Etats aux États-Unis, quant à eux, ont autorisé le suicide assisté il y a quelques années lorsque certains voisins européens, à l'instar de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, le permettent depuis parfois près de 20 ans. Partout dans le monde, les lignes bougent en faveur de la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté.

Pendant ce temps, le président de la République et le Gouvernement continuent d'ignorer l'avis de [96% de Français en faveur de la légalisation de l'euthanasie](#) alors que tout semble indiquer que notre pays est prêt à une loi d'ultime liberté. En effet, tandis qu'une majorité claire et nette semble se dessiner à l'Assemblée nationale en faveur de la légalisation de l'aide active à mourir, un récent sondage du magazine Medscape révèle que [71% des médecins interrogés se prononcent pour la légalisation de l'euthanasie ou du suicide médicalement assisté](#).

Pour le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel : « Alors que la fin de vie revient au-devant de la scène de manière dramatique tous les ans – l'année dernière Vincent Lambert, à présent Alain Cocq – les partis politiques semblent avoir complètement déserté le sujet. A dix-huit mois de l'élection présidentielle de 2022, nous constatons qu'il n'y a quasiment plus de débat sur la question du mal-mourir en France, pourtant très médiatisée depuis plusieurs années. Il est temps que cela change et que les Français puissent enfin bénéficier d'une loi d'ultime liberté qui permette à chacun de choisir les conditions de sa propre mort. »

Cette Journée sera également l'occasion pour les 74.000 militants de l'ADMD de rappeler l'importance des directives anticipées et d'insister sur l'absence de plan de développement de soins palliatifs.

Contacts presse

Philippe Lohéac, délégué général

Taïeb Benkiran, chargé des relations avec la presse

+33 (0)1 48 00 04 16